



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2019 A 10 H 00

L'an deux mil dix-neuf le douze janvier à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 7 janvier 2019, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr VASSEUR Olivier, Mr LAMBOURD Claude, Mr POSSEME Mr JULIEN Vincent.

Absents excusés : Mr POSSEME Christian, Mme HUAULT Diana

Absente : Mme BOUEME BONBON Karine.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Devenir du bistrot de la Place et de la Crêperie,
- . Sécurisation d'une cloche de l'église Notre Dame (devis Bodet)
- . Entretien du système de chauffage et d'eau chaude au gîte du Val d'Erve,
- . Prise en charge de la destruction des frelons asiatiques,
- . Restauration du cadre de l'assomption (acceptation et demande d'aide financière),
- . Convention avec la 3C, conseil en énergie partagée,
- . Validation du schéma départemental du projet vélo route,
- . Proposition de nom du parking route des Grottes, mise en place d'un panneau,
- . Questions et informations diverses.

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

DEVENIR DU BISTROT DE LA PLACE ET DE LA CREPERIE

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de demander à Mr RIANDIERE Jean-Christophe de pouvoir visiter le bâtiment le bistrot de la Place, avant de prendre une quelconque décision.

Concernant la crêperie de l'Oratoire, dont le prix de vente est de 52 500,00 €,

Les membres du conseil municipal ne sont pas intéressés.

SECURISATION D'UNE CLOCHE DE L'EGLISE NOTRE DAME

Mme le Maire expose le rapport de l'entreprise BODET, sur la mise en sécurité du battant de la cloche 1, qui depuis plusieurs années est usé à la frappe et creuse anormalement la cloche. Le cuir du boudrier est usé.

L'entreprise BODET propose un devis pour son remplacement d'un montant de 2 160,00 € HT.

Mr VASSEUR Olivier indique que l'entreprise Cornillé Havard de Villedieu les Poêles peut également faire ce travail et qu'il faut peut-être les interroger.

Le conseil municipal donne son accord dans ce sens.

ENTRETIEN DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE AU GITE DU VAL D'ERVE

Mme le Maire explique que, comme il est difficile de chauffer la grande salle du gîte, elle a fait appel à l'entreprise ENERGIE + de Laval, pour les interroger sur ce problème. L'entreprise a constaté qu'il n'y avait pas de sonde extérieure et que cela créait une anomalie dans le système de programmation. Elle a également constaté que le ballon d'eau chaude n'avait jamais été entretenu. L'entreprise propose un devis d'un montant de 1 891,31 € HT, pour la mise en place d'une sonde extérieure, le remplacement de l'électrode de ionisation et de l'ensemble électrode allumage sur la chaudière, l'entretien du ballon d'eau chaude...

Le conseil municipal donne son accord.

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

A compter du 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes a décidé de ne plus prendre en charge la destruction des frelons asiatiques. Il faudra peut-être se rapprocher de POLLENIZ pour connaître les nouvelles modalités.

RESTAURATION DU CADRE DE L'ASSOMPTION acceptation du devis et demande de subventions

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint au patrimoine, propose au conseil municipal la restauration du cadre de l'assomption par Mme BRUNET Marie-Line pour un montant de 1 520,00 € HT, et précise que ce travail peut faire l'objet d'aides financières auprès du conseil départemental et de la fondation du patrimoine.

Le conseil municipal donne son accord et sollicite de la part du Conseil Départemental une aide de 30 % dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, ainsi qu'une aide de la fondation du patrimoine.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Madame le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'adhérer à la politique Climat Energie des Coëvrons, afin de pouvoir réaliser à terme des économies de chauffage et d'électricité dans les bâtiments communaux et d'éclairage public.

La Communauté de Communes des Coëvrons, nous propose une convention « conseil en énergie partagé des Coëvrons » afin de définir les actions et les obligations de chacun. Elle précise que cette action oblige le recrutement d'un conseiller en énergie et que ce fait la commune s'engage pour 3 ans et à régler la somme de 997,00 € sur 3 ans.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

VALIDATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DU PROJET VELO ROUTE

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par Mayenne Tourisme et le Conseil Départemental, d'un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional. Cette proposition part du constat que les consommateurs français et étrangers apprécient le vélotourisme et qu'ils sont en attente de nouveaux itinéraires.

L'itinéraire proposé traverse la commune de Saulges du Nord au Sud en passant par le bourg, puis la D 235 et emprunte la D 554, puis le Coudray et la VC 113 pour rejoindre la commune de Chémeré le Roi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'itinéraire proposé.

PROPOSITION DE NOM DU PARKING ROUTE DES GROTTES MISE EN PLACE D'UN PANNEAU

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de choisir un nom pour le parking situé route des Grottes et régulièrement dit « parking de l'Ermitage » alors qu'il s'agit d'un parking public. Les membres s'accordent sur le nom PARKING DU LAVOIR. Un panneau sera mis en place à l'entrée de se parking.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DE CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la modification d'un itinéraire de randonnée pédestre validée par le PDIPR, et précise la nécessité de le rattacher aux sentiers de la Communauté de Communes des Coëvrons, afin que ce dernier soit entretenu.

Elle précise qu'il s'agit du sentier dit « de la Mercerie » et que ce dernier remplace l'ancien chemin pédestre qui va du lieu-dit « la Juberdière » au lieu-dit « les Croisnières », ce dernier ayant été transféré par délibération du 10 février 2017, dans l'inventaire des VC et CR revêtus en voirie d'intérêt communautaire.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que le chemin de randonnée, allant de la Juberdière en passant par la Mercerie en direction de la commune de Chémeré le Roi, soit rattaché aux sentiers pédestres de la Communauté de Communes des Coëvrons (voir plan joint).

DELIBERATIONS DU 12 JANVIER 2019 PRISES du n° 2019-01 au 2019-05

REFERENCE	OBJET
DELIB-19-01	Restauration du cadre de l'assomption
DELIB-19-02	Convention avec la 3C, conseil en énergie partagée
DELIB-19-03	Validation du schéma départemental du projet vélo route
DELIB-19-04	Proposition de nom du parking rue des Grottes
DELIB-19-05	Transfert de chemins de randonnée pédestre

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente